

Le 1^{er} février 2012

**BUREAU DE LA CLE DU
SAGE DES NAPPES DU ROUSSILLON**

**COMPTE-RENDU – REUNION DU MERCREDI 25 JANVIER 2012
HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN**

Liste des participants (membres du bureau) :

- ▶ Jean-Paul ALDUY – Président : Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération ;
- ▶ Marcel DESCOSY – Vice-président n° 2 : Mairie de Palau del Vidre ;
- ▶ Alphonse PUIG – Vice-président n° 3 : Communauté de communes des Aspres ;
- ▶ Chambre d'agriculture : Jean BERTRAND ;
- ▶ Jean MIAS : Syndicat des foreurs.
- ▶ Chantal GRAILLE : Agence de l'Eau.
- ▶ Bruno CHEVALIER : Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Liste des participants (techniciens) :

- ▶ Conseil Général des Pyrénées-Orientales : Martine ASSENS ;
- ▶ Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération : Anne GOVI ;
- ▶ Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon : Séverine HUMBERT, Grégoire NADAL, Hichem TACHRIFT ;

Absent :

- ▶ Jean-Jacques LOPEZ – Vice-président n°1 : CLE du SAGE de Salses-Leucate ;

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation de la synthèse du diagnostic
2. Validation de la nouvelle méthodologie pour « Tendances et scénarios »
3. Avis de la CLE sur les dossiers « Loi sur l'Eau » concernant les nappes
4. Questions diverses

SYNTHESE DES DECISIONS DU BUREAU ET DES ETAPES A VENIR

- **DIAGNOSTIC** : synthèse validée sous réserve de la prise en compte des modifications (voir détail dans le compte rendu).
- **TENDANCES et SCENARIOS** : lancement de la consultation après la CLE.
- **LOGO DU SAGE** : choix de la version « carré rouge » qui se rapproche de celle du Syndicat Mixte, en modifiant le ton de rouge.
- **STOCKAGE, retenues collinaires** : élément important qui doit être débattu au sein du SAGE, mais pas dans le diagnostic, dans les phases suivantes (prospective et solutions).

COMPTE – RENDU DETAILLE

1. Validation de la synthèse du diagnostic

La synthèse a été envoyée aux membres du bureau de la CLE par voie électronique. Elle est présentée et débattue en séance.

Enjeu 2 : qualité des eaux

Jean-Paul ALDUY pense qu'on sous-estime les risques de pollution des nappes. Au-delà des pollutions déjà constatées, il faut insister sur la vulnérabilité des eaux souterraines.

Alphonse PUIG approuve en prenant comme exemple les décharges, qui induisent des risques de pollutions non directement visibles. Il faut insister sur la fragilité des nappes.

Jean MIAS souscrit à cette analyse, et cite l'exemple d'Espira sur l'Agly, où les déchets qui sont stockés devraient être uniquement des inertes mais sont parfois aussi des déchets ménagers.

Enjeu 3 : forages

Jean MIAS demande si le SAGE ou le Syndicat Mixte seraient habilités à reboucher les forages des particuliers, comme c'est le cas pour le SMETA (Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien) sur la nappe astienne, près de Béziers.

Séverine HUMBERT répond qu'en théorie c'est possible, mais que le niveau de structuration du syndicat est trop récent, contrairement au SMETA qui existe depuis plus de 20 ans. Le Syndicat des nappes du Roussillon travaille actuellement au bouchage des forages non utilisés des collectivités (hors AEP), le travail sur les particuliers, plus complexe, viendra dans un second temps.

Chantal GRAILLE ajoute que sur l'astien, ce travail a pu se faire par le biais de plusieurs contrats de nappe, financés notamment par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Hérault. Il est alors nécessaire de faire une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), procédure lourde et complexe. Mettre en place un travail auprès des particuliers nécessite également en amont, plusieurs années auparavant, un large travail de communication et d'explication auprès des particuliers, travail qui sera engagé dans le cadre du SAGE des nappes du Roussillon.

Hichem TACHRIFT complète en précisant que le Syndicat Mixte pourrait effectivement prendre à terme en charge ce type de travaux à travers une DIG. Cette éventualité sera soumise aux élus lorsque le Syndicat Mixte aura avancé sur d'autres thèmes, notamment les forages des collectivités.

Sur les compteurs, Jean-Paul ALDUY se pose la question de l'efficacité des mesures à prendre alors que les particuliers n'ont aucun intérêt économique à s'équiper (puisqu'ils ne paient pas l'eau, ils ne voient pas la nécessité de l'économiser).

Sur le travail des foreurs, Jean MIAS explique qu'il a tenté il y a quelques années de monter un syndicat de foreurs. L'initiative a permis de faire se rencontrer les professionnels, mais dès que la question de la qualité des forages a été abordée, aucun n'a souhaité participer sérieusement.

Jean-Paul ALDUY pense qu'il y a un important problème de structuration de la profession. La solution serait la suivante : proposer une véritable formation aux foreurs, sanctionnée par un diplôme national, puis créer un ordre qui contrôle l'ensemble, à l'instar de l'ordre des médecins. Cette piste de travail est à discuter au niveau national. Il souhaite qu'apparaisse dans le diagnostic :

- la mention de défaut de structuration de la profession
- la nécessité d'un système déclaratif performant

Jean MIAS approuve totalement, et ajoute que tant qu'il n'y aura pas de contrôle des forages, les autres mesures resteront inutiles. Il ajoute qu'un village dans l'Hérault a pris en main cette question en contrôlant systématiquement les nouveaux forages. Il faut que la police de l'eau ait les moyens de faire son travail.

Séverine HUMBERT acquiesce mais précise que dans le SAGE l'objectif est également de rechercher comment agir localement.

Alphonse PUIG pense qu'il faudrait soumettre les forages à autorisation, et pas à déclaration simple.

Martine ASSENS lance une piste de solution : fonctionner comme pour la redevance télé, faire payer systématiquement les propriétaires pour leur forage, sauf s'ils font une déclaration de « non présence de forage ».

Enjeu 4 : communication et sensibilisation

Sur la réglementation, Bruno CHEVALIER pense que le terme « mal connue » est un peu fort, alors que l'Etat a notamment édité des plaquettes largement distribuées et fait de l'information sur les forages.

Jean-Paul ALDUY, Chantal GRAILLE et Séverine HUMBERT répondent que si effectivement des efforts ont été consentis par l'Etat, ils n'ont pas toujours atteint leur cible (le grand public) de manière optimale.

Chantal GRAILLE précise qu'une étude récente dans l'Hérault a prouvé que 70% des personnes interrogées ne savaient pas d'où venait l'eau qu'ils boivent. Le déficit de communication est donc généralisé.

Bruno CHEVALIER estime, concernant la réglementation, que « mal contrôlé » n'est pas adapté, mais plutôt « peu contrôlé », la pression de contrôle étant bien trop faible comparée au nombre de forages estimé.

Alphonse PUIG insiste sur la nécessité de communiquer sur l'eau plus largement que sur les nappes, sujet qui ne sera pas nécessairement compris par tous. Il faut se concentrer sur un thème rassembleur.

Jean-Paul ALDUY estime indispensable de faire un lien avec les Agenda 21 en cours de réalisation dans de nombreuses collectivités, afin que le thème de l'eau s'intègre à une démarche plus large en termes de communication.

Séverine HUMBERT approuve, mais précise que cette intégration pourra se faire plus tard, au stade des propositions sur le mode de communication à adopter.

2. Méthodologie pour la phase « Tendances et scénarios »

Quelques modifications ont été apportées, dont la création d'un nouveau scénario, qui prend en compte le Programme de Mesures (PDM) du SDAGE.

Le lancement de la consultation est prévu pour mi-février (après la CLE), et le démarrage de l'étude pour début avril.

3. Avis de la CLE sur les dossiers « Loi sur l'Eau »

Le cadrage est validé par l'ensemble du bureau, et sera présenté en CLE avant l'été.

4. Questions diverses

Logo

Le logo retenu est le suivant, sachant que le logo du Syndicat Mixte est proche (carré jaune) :



Il faudra toutefois le faire retravailler par le bureau d'études pour changer la nuance de rouge qui paraît trop agressive.

Stockage d'eau en Roussillon

Jean-Paul ALDUY expose un courrier envoyé par la Chambre d'Agriculture précisant un désaccord sur le contenu du diagnostic : la Chambre souhaiterait qu'apparaisse le concept de « déficit de stockage d'eau » sur le territoire du SAGE. La question est de savoir si :

- effectivement il y a déficit
- ce type de diagnostic est du ressort du SAGE des nappes
- cette affirmation doit apparaître à l'étape du diagnostic.

Jean-Paul ALDUY pense qu'afin de soulager les nappes sans pénaliser les agriculteurs, il convient effectivement au SAGE de se saisir de cette question.

Alphonse PUIG acquiesce, c'est bien au SAGE de proposer ce type de solutions, comme par exemple la re-création de bassins de rétention, de zones inondables etc. qui favoriseront toutes la recharge des nappes.

Séverine HUMBERT confirme la nécessité d'aborder ce sujet, mais précise que cette discussion aura plus sa place dans une phase suivante du SAGE. Le SAGE ne peut pas pointer de « déficit de stockage » car il n'a pas d'éléments techniques à l'heure actuelle pour le faire. Par contre, dans la phase prospective, et dans la phase dédiée à la planification (PAGD), la question pourra être abordée.

Hichem TACHRIFT confirme que c'est bien lors de l'étape ultérieure du SAGE, la phase prospective, qu'on pourra définir s'il y a un manque de stockage face aux besoins futurs.

Chantal GRAILLE ajoute que ça n'est pas du ressort du SAGE des nappes uniquement, puisque d'autres démarches sont en cours sur les eaux superficielles, notamment les études dites « volumes prélevables ». C'est donc dans un cadre plus global qu'il faut envisager la discussion. De plus, avant de parler de « déficit », il faudra bien identifier les besoins et les moyens existants pour y faire face, afin de voir s'il y a effectivement défaut de stockage ou pas.

Jean BERTRAND demande à ce que des solutions positives soient réfléchies. En effet, on exige des agriculteurs qu'ils n'utilisent plus le Pliocène, qu'ils diminuent leurs prélèvements sur les cours d'eau et donc les canaux, ils sont donc très contraints par rapport à la ressource. La création de retenues collinaires serait pour eux une « bouffée d'oxygène », qui leur permettrait d'envisager l'irrigation et donc l'avenir plus sereinement.

Jean-Paul ALDUY approuve totalement cette analyse. Il affirme que les besoins seront nécessairement en augmentation, notamment pour l'irrigation de la vigne, qui est absolument indispensable. Les retenues collinaires constituent une piste de solution parmi d'autres, qui sera par conséquent à discuter lors des étapes ultérieures du SAGE.

Recharge de nappe

Jean MIAS demande s'il n'est pas possible de faire venir de l'eau du Bas Rhône, et de l'injecter dans la réalimentation de nappe.

Jean-Paul ALDUY répond que techniquement tout est possible mais qu'il s'agit d'une histoire de coût. L'eau d'Aqua Domitia, déjà chère à l'état brut, doit donc exclusivement être destinée à l'eau potable, utilisée directement et sans employer des volumes considérables pour de la réalimentation.

5. Prochaines étapes - Calendrier général

Un **Comité Syndical du Syndicat Mixte**, le 2 février 2012, a validé officiellement le lancement de l'étude « Tendances et scénarios ».

Prochaine CLE le 10 février : bilan annuel, vote d'un nouveau Vice-président, présentation du diagnostic et validation de sa synthèse, présentation du déroulement de la phase suivante « Tendances et scénarios », débat sur Aqua Domitia.

Une CLE est à prévoir avant l'été, avec notamment à l'ordre du jour l'avis de la CLE sur les autorisations, ainsi qu'une présentation des orientations du SCOT Plaine du Roussillon.